



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Chambres regionales

Question écrite n° 47777

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation et lui demande de bien vouloir lui indiquer si le contrôle de gestion, défini par l'article L. 211-8 du code des juridictions financières, peut exclusivement porter, s'agissant d'un établissement public de coopération intercommunale, sur la recherche d'une éventuelle atteinte au respect de l'égalité des entreprises dans l'accès aux marchés publics de cette collectivité, et d'un éventuel délit de favoritisme ?

Données clés

Auteur : [M. Paillé Dominique](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47777

Rubrique : Cour des comptes

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 1997, page 461